

# Un herbicide dangereux, largement utilisé, est retiré du marché européen.

**VICTOIRE : la Commission européenne acte la fin du S-métolachlore, un herbicide dangereux, largement utilisé en France.**

**Génération Futures exigeait l'interdiction du S-métolachlore depuis plus d'un an. C'est une première grande victoire pour ce début 2024 !**

Le S-métolachlore est **la troisième substance herbicide la plus utilisée** en France, principalement en grandes cultures de maïs, de soja et de tournesol.

Le S-métolachlore est responsable d'**une contamination très importante des eaux souterraines et de l'eau potable** par un de ses métabolites (produit issu de sa dégradation dans l'environnement), l'ESA métolachlore. En 2021, **3.4 millions de personnes ont bu de l'eau du robinet dépassant la norme de qualité** de 0,1 µg/L pour l'ESA-métolachlore.

En juin 2022, le S-métolachlore a été classé "**cancérogène suspecté**" (catégorie 2) par l'agence européenne des produits chimiques (l'Echa).

A l'annonce de cette classification et au vu de la large contamination des eaux en France, **Génération Futures a identifié** que cette substance ne respectait plus les critères d'approbation fixés par la réglementation européenne. **Notre ONG a publié un rapport** en septembre 2022 pour dénoncer ce fait. Sur la base de cette expertise, Génération Futures a interpellé l'agence sanitaire française (l'Anses) et le gouvernement pour exiger **le retrait immédiat et total des produits herbicides** à base de S-métolachlore en **France**. Notre association a également interpellé la Commission européenne pour exiger **l'interdiction de la substance S-métolachlore** au niveau **européen**.

Génération Futures avait déjà connu une première victoire sur ce dossier en février 2023 lorsque l'Anses avait annoncé - au niveau français - le retrait des principaux usages des produits herbicides à base de S-métolachlore.

**Notre association connaît, en ce début 2024, une deuxième grande victoire puisque, par règlement d'exécution du 3 janvier 2024, la Commission européenne officialise la fin de l'herbicide S-métolachlore au niveau européen. Les États ont jusqu'au 23 avril 2024 pour retirer les autorisations des produits herbicides qui en contiennent. Un délai de grâce peut toutefois être accordé jusqu'au 23 juillet 2024.**